

Frayssinet donne l'alerte

Lionel Faber, ancien intendant devenu directeur commercial de la société Frayssinet, revient sur le manque de transparence et de traçabilité de certains fertilisants organiques et biostimulants.

Implantée à Rouairoux dans le Tarn depuis 1870, l'entreprise Frayssinet est le numéro un de la fertilisation organique et de la stimulation naturelle des sols dans les espaces verts/sportifs. Aujourd'hui, elle propose plus de 50 références produits regroupées en deux marques (Vert&Vert et Organic Nature), dont de nombreuses solutions biostimulantes... Les biostimulants. Ce mot est sur toutes les lèvres. Mais sait-on vraiment de quoi il s'agit ? Savons-nous précisément ce que dit la réglementation à leur sujet ? N'y a-t-il pas un risque que le marché soit envahi de solutions frauduleuses ? Frayssinet, par l'intermédiaire de Lionel Faber, souhaite faire le point.

© Frayssinet

Fertilisants organiques et biostimulants : risque de malfaçons ?

"Notre position de leader sur ce marché des fertilisants organiques nous donne une légitimité pour porter un message de prudence et dénoncer des pratiques que nous jugeons déloyales" lance le directeur commercial. C'est d'ailleurs un des domaines d'action de la norme ISO 26000 liée à la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), pour laquelle Frayssinet a été évaluée 'exemplaire' depuis 2015. Or, parmi tous les fertilisants organiques élaborés du marché, l'entreprise relaye que les services des fraudes ont identifié pas moins de 42 % de produits non conformes en 2016, 36 % en 2017 et 52 % en 2018. Une croissance affolante. Idem concernant le nombre fleurissant d'allégations mensongères et frauduleuses mentionnées sur les fiches techniques de nouveaux produits, se revendiquant sans justificatifs comme biostimulants. *"Nous collaborons dans la mesure du possible et de façon étroite avec les organismes réglementaires, mais cette situation crée un sentiment de méfiance sur ce marché et des incompréhensions tarifaires"* regrette-t-il. Et de développer : *"nous assumons le statut de lanceur d'alerte et cette exigence vis-à-vis des autres, nous nous l'appliquons également à nous-mêmes. Nous veillons au respect des allégations. Nous établissons des contrôles qualité stricts des matières premières entrantes aux produits finis sortants grâce à un laboratoire d'analyses sur le site de production (5 750 échantillons analysés par an et 20 000 stockés dans notre échantillonnaire). Nous avons édité dès 1994 une Charte Qualité Pro excluant l'utilisation de produits résiduels à risque tels que les déchets verts. Nous disposons également d'un responsable réglementation et norme (ndlr : Quentin Protsenko)"*.



"La loi doit encadrer l'innovation et ne doit pas être interprétable" soutient Lionel Faber.

RSE : une approche qualitative

Cette notion de responsabilité basée sur la confiance et le respect est dans l'ADN de Frayssinet. *"Nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'Environnement ou le développement des préoccupations écologistes pour nous intéresser à cette thématique. Il ne s'agit pas pour nous d'un effet de mode mais plutôt d'un fil directeur, d'une démarche cohérente qui s'inscrit dans un temps long"* précise-t-il.

La durabilité évoque plusieurs sens pour l'entreprise : tout d'abord, le respect de l'environnement par ses activités (fertilisants organiques et biostimulants), mais également par sa pérennité et son développement. *"Car la défense de bonnes causes n'est pas incompatible avec une bonne santé financière de l'entreprise. Cette notion de durabilité se retrouve dans la première de nos quatre valeurs cardinales : durabilité, exigence, innovation et humanisme. Elle nous guide au quotidien dans la relation avec nos parties prenantes, de la distribution à l'utilisateur jusqu'aux consommateurs"*.

Innovation

La recherche et l'innovation font partie des éléments structurants de Frayssinet via de nombreux partenariats historiques : Cirad, Inrae, SupAgro... *"Cependant, pour nous, 'innovation' n'est pas l'antonyme de 'tradition'. La longue expérience organique que nous avons sur de multiples marchés (horticulture, maraichage, vigne, grandes cultures, terrains de sports...), nous permet d'avoir le sens de l'observation et ainsi d'être en mesure de*

dupliquer des retours d'expérience d'une culture à l'autre. Je pense notamment, pour le golf, à l'héritage de solutions biostimulantes à travers la gamme Nutribio entièrement revue cette année, au Cup Green Activ spécialement conçu pour augmenter l'activité biologique dans des sols inertes tels que les greens feutrés, à un nouvel organo-minéral starter 16/1/5, à la structuration de la gamme Evosol pour les créations notamment... Cette année, nous nous sommes efforcés d'étoffer nos solutions sur des produits de niche pour ne pas laisser d'impasse technique chez nos clients, de plus en plus nombreux à vouloir passer en 100 % organique". En conclusion, Lionnel Faber insiste sur l'approche holistique du sol et son interaction avec les racines. "Tous nos Programmes Nutrition et Stimulation Golf ou Terrains de sport visent à favoriser l'installation et le développement de la plante dans le sol, sur le long terme, et en stimulant les flores endémiques. La transition écologique est en route, tout doit converger pour préserver la qualité de nos surfaces de jeu, tout en réduisant les pressions parasites. Je reste convaincu, en tant qu'ancien intendant, que l'approche organique de tradition est un des leviers de la réussite".

Golf & Country Club de Bossey : l'homologation, gage d'efficacité

Alain Aupèle, l'intendant du Golf & Country Club de Bossey, un parcours 18 trous de 5 667 m de long, est un inconditionnel des biostimulants. "Nous sommes situés sur un site pédoclimatique sensible (ndlr : la Haute-Savoie), où la fonction chlorophyllienne est moindre, ce qui nous oblige à recourir à des solutions pour dynamiser le gazon pendant toute sa croissance active" justifie-t-il. Si leur efficacité sur le terrain est avérée et attestée par l'intendant, il exprime néanmoins quelques doutes sur la pertinence de certains produits proposés sur le marché.

Étiquetage. "Je ne peux que conseiller mes confrères de bien vérifier l'étiquetage des biostimulants qui leur sont proposés, en demandant systématiquement la fiche technique des produits auprès des fournisseurs. Le numéro d'AMM de la préparation doit être présent afin de justifier de son intérêt dans la catégorie qui nous concerne : les gazons sportifs. Car on m'a déjà proposé des produits certes homologués, mais pas pour gazon sportif. Il est aussi important de bien interroger son fournisseur : son discours doit être clair et non évasif sur l'homologation" explique l'intendant. Vigilance donc sur l'étiquetage des produits, encore trop nombreux à se présenter sur le marché comme biostimulants. "Pour ma part, j'opte notamment pour les biostimulants homologués de Frayssinet : en application foliaire et racinaire" précise-t-il.

Alternance de produits. L'intendant et son équipe appliquent uniquement des préparations liquides. De mars à fin septembre, leur choix se porte sur les biostimulants XeoX (AMM n°1080002) pour relancer la croissance racinaire. "Au cours de la saison, nous alternons avec des solutions de la gamme Nutribio, parfois enrichie de calcium, de magnésium, de soufre ou de fer pour répondre à une déficience mesurée. C'est très efficace, mais les biostimulants ne donnent tout leur potentiel qu'en adoptant un itinéraire technique complet et pertinent" termine-t-il.

Trois questions à Quentin Protsenko, président du syndicat européen ECOFI (European Consortium of the Organic-based Fertilizer Industry)

• Que dit la loi en matière de biostimulants ?

Pas grand-chose, mais la réglementation se précise petit à petit. A l'heure actuelle, selon la réglementation française, un biostimulant doit présenter une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) délivrée par l'Anses, afin de justifier son efficacité et son innocuité. Seulement voilà : pour ne pas aller à l'encontre de la libre circulation des marchandises instaurée par l'Union Européenne, des "biostimulants" étrangers peuvent rentrer légalement sur le territoire français par le principe de reconnaissance mutuelle : autrement dit, un dossier uniquement administratif qui, en plus de ne pas fournir les mêmes garanties d'innocuité et d'efficacité, est beaucoup plus facile et rapide à obtenir. En effet, si l'AMM franco-française d'un produit coûte entre 80 000 et 150 000 d'euros d'essais et tests, cet enregistrement ne coûte que 2 000 d'euros ! C'est la loi européenne, on respecte, mais elle ne prend pas en compte les exigences scientifiques de la réglementation française, ce qui fait que le marché est inondé de solutions aux effets plus ou moins avérés, parfois même dangereuses. Et encore, certains produits font fi de toutes règles et pénètrent le marché illégalement. Cependant, les choses devraient changer avec la mise en application du règlement CE n°2019/1009, applicable dès le 16 juillet 2022, qui donne un cadre unique européen aux biostimulants.

• Qu'en est-il des biostimulants associés à des engrais organiques ?

La norme NF U 44-204 permet le mélange d'additifs agronomiques avec des engrais. Pour associer un biostimulant avec un engrais, il faut donc que son AMM indique qu'il est un additif agronomique, ou tout du moins avoir un usage en mélange avec engrais autorisé. De leurs côtés, les engrais organiques doivent répondre à la norme NFU 42-001.

• Comment un intendant peut-il s'y prendre pour identifier les biostimulants homologués ?

Un biostimulant homologué, qui entre dans la catégorie des MFSC (Matières Fertilisantes et Supports de Culture), bénéficie d'une AMM, donc d'un numéro clairement identifié, qui doit obligatoirement apparaître sur l'étiquette. Je conseille donc de se saisir de ces chiffres et de les rentrer directement sur la page d'accueil du site ephy.anses.fr, qui identifie tous les biostimulants homologués en France. Il convient aussi de vérifier que le produit est bien autorisé pour un usage gazon, graminées ou terrains de sport.



© Frayssinet